## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 24 mars 2016 Date de la convocation : 17 mars 2016

Nombre de conseillers en exercice: 13

Nombre de présents : 10 Nombre d'exprimés : 11

L'an deux mil seize le 24 mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, ean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Isabelle Cambronne Bobin, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Christian Galimant, Mathieu Ménard, Michelle Roquin

Absents excusés: Chantal Morlec (pouvoir Jean-Luc Padiolleau),

Absents: Marie Bernier, Jean-Emmanuel Massue

Secrétaire de séance : M. Mathieu Ménard

## Ordre du jour :

1. Fusion de commune : Vote d'une délibération de principe

2. Questions diverses

## 1 - Fusion de communes : délibération de principe

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le contexte actuel amène à s'interroger sur l'opportunité d'une fusion avec une autre commune : St Ouen les Vignes.

Mme Adrast, Maire de St Ouen-les-Vignes, Mme Rubio de l'ADAC, et Monsieur Padiolleau se sont déjà rencontrés à plusieurs reprises au sujet du projet de création d'une commune nouvelle.

La séance de ce jour a pour objet de déterminer la position du conseil municipal par rapport à cette possibilité afin de déclencher ou pas les études sur les conséquences financières, les impacts sur la population et les services municipaux.

Le Conseil municipal de St Ouen les Vignes se réunit également le 24 mars pour en délibérer.

Le régime de la commune nouvelle a été créé par la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales, et a été améliorée par la loi du 16 mars 2015 notamment par l'introduction d'une incitation financière si la commune nouvelle est créée au plus tard le 30 juin 2016 par le maintien de la dotation pendant 3 ans augmentée d'une bonification de 5 % selon la strate de population.

Le choix de St Ouen les Vignes s'explique par :

- la proximité géographique, la taille similaire de commune
- la similitude des situations budgétaires
- le lien social existant entre les 2 communes

Il apparaît nécessaire que les petites communes engagent cette réflexion avant d'être contraintes de fusionner avec une entité imposée. Le choix de St-Ouen-Les-Vignes permet de garantir l'identité de notre territoire tout en impulsant une dynamique tant au plan économique que social

Les conseillers municipaux font remarquer que l'attrait de la bonification de la DGF ne peut être le seul

vecteur d'une fusion quand on imagine les possibilités de revirement des gouvernants, L'assemblée débat sur la pérennité des projets futurs de la commune si fusion il y a, sur l'organisation des services municipaux, des écoles et des services périscolaires.

Monsieur le Maire explique que différentes réunions seront organisées avec la Préfecture, l'ADAC et les 2 conseils municipaux. Des réunions publiques sont également prévues.

Le conseil municipal reconnaît la nécessité d'engager la réflexion et décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- de solliciter les services de l'ADAC37 pour effectuer une étude financière et juridique
- d'organiser des réunions d'informations pour la population montreuilloise
- de mettre en place des réunions de travail entre les 2 communes.

## 10 - Questions diverses

Puisqu'il n'y a pas de questions diverses, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20h 50

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 <sup>er</sup> Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint – pouvoir Jean-Luc Padiolleau
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		